



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 19 octobre 2022 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, présidente du comité exécutif, mesdames et messieurs les conseillers-ères Gilles Chagnon, Daniel Champagne, Olive Kamanyana et Mario Aubé formant quorum du comité.

Monsieur Daniel Champagne anime la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, M^e Andrée Loyer, directrice exécutive et greffière par intérim, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Daniel Feeny, attaché politique, ainsi que Steven Boivin, conseiller, district d'Aylmer, Edmond Leclerc, conseiller, district de Buckingham et Jean Boileau, directeur, Communications.

CE-2022-831

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT – RUE PAUL-SABATIER - DISTRICT ÉLECTORAL DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - OLIVE KAMANYANA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation du stationnement sur la rue Paul-Sabatier, dossier RS-22-062, comme illustré au plan numéro CRO-22-112 du 21 avril 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Paul-Sabatier	Nord	À partir de la rue Ernest-Gaboury, sur une distance de 23 m vers l'ouest	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-112 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-832

SOUSSION 2022 SP 199 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE D'AVANT-PROJET - MISE À JOUR D'UN PLAN DIRECTEUR POUR LA MODERNISATION DE LA STATION D'ÉPURATION DU SECTEUR DE MASSON-ANGERS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - MARIO AUBÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 201-420, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour les services professionnels de réalisation d'une étude d'avant-projet pour la mise à jour des recommandations et des estimations de son dernier plan directeur pour la modernisation de la station d'épuration des eaux usées, localisée dans le secteur de Masson-Angers, pour un montant total de 113 526,32 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 20 juillet 2022, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30843-126-38074	103 664,66 \$	Honoraires professionnels - Travaux d'infrastructures, d'eau potable et d'assainissement des eaux - TECQ - 16-1002 - Honoraires professionnels - Usine BMA épuration
04-13493	4 937,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 924,66 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2022.

Adoptée

CE-2022-833

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE LORD-AYLMER - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - STEVEN BOIVIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Lord-Aylmer, dossier RS-22-203, comme illustré au plan numéro CRO-22-407 du 19 septembre 2022, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Lord-Aylmer	Nord	Entre la rue Bancroft et la promenade Wychwood	En tout temps

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-407 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-834

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - 130247 CANADA INC. / PAVAGE INTER CITÉ - RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU BOULEVARD MALONEY EST, ENTRE LES RUES DUPUIS ET DES SABLES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU LAC-BEAUCHAMP ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - DENIS GIROUARD ET JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE 2021-524 du 23 juin 2021, adjugeait à la firme 130247 Canada inc. / Pavage Inter Cité inc., un contrat pour les travaux de la réfection de la chaussée du boulevard Maloney Est, entre les rues Dupuis et des Sables pour un montant total approximatif de 5 321 801,01 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 181113, 182847, 184422, 187196 et 187555 ont déjà été approuvées pour un montant de 188 429,94 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE la firme WSP Canada inc., mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet, recommande un montant total de 475 513,03 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 181113, 182847, 184422, 187196 et 187555 pour un montant de 188 429,94 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 287 083,09 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme 130247 Canada inc. / Pavage Inter Cité inc., dans le cadre du contrat pour les travaux de la réfection de la chaussée du boulevard Maloney Est, entre les rues Dupuis et des Sables, et ce, sans impact budgétaire, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 475 513,03 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 5 797 314,04 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30848-011-38075	262 145,12 \$	Réseau routier et nouveaux trottoirs - Milieu urbain - 18-3050 - Boulevard Maloney Est, entre le chemin du Lac et la rue Joseph-Roy
04-13493	12 484,59 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 453,38 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2022.

Adoptée

CE-2022-835

MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE FORAN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - GILLES CHAGNON**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Foran, dossier RS-22-207, comme illustré au plan numéro CRO-22-417 du 23 septembre 2022, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Foran	Est	À partir de la rue de la Corse jusqu'à la rue des Rédemptoristes	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-22-417 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2022-836

SOUMISSION 2022 SP 059A - FOURNITURE DE REMORQUES FERMÉES AVEC NETTOYEUR À PRESSION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Les Équipements Pétroliers Claude Pedneault inc., 1663, boulevard St-Paul, Chicoutimi, Québec, G7J 3Y3, pour la fourniture de deux remorques fermées avec nettoyeur à pression pour un montant total de 174 072,56 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission reçue le 22 août 2022, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30836-037-38080	79 475,72 \$	Remplacement de véhicules et machinerie - Service des travaux publics, Service de police et autres - Appareil haute pression 680HB1071
06-30866-033-38081	79 475,72 \$	Programme de remplacement de véhicules - Travaux publics - Haute pression 680V1077
04-13493	7 570,02 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 551,10 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2022.

Adoptée

CE-2022-837

PÉRIODE OPTIONNELLE - 2015 SP 271 - FOURNITURE DE DÉTECTEURS DE GAZ MULTIPLES, INCLUANT ACCESSOIRES, CYLINDRES DE GAZ DE CALIBRATION, STATIONS D'ÉTALONNAGE ET LOGICIEL DE GESTION

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéros de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant période optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2016-902	DP 180201 CE-2022-XX	Acklands-Grainger inc.	2015 SP 271 - Fourniture de détecteurs de gaz multiples, incluant accessoires, cylindres de gaz de calibration, stations d'étalonnage et logiciel de gestion	29 082,40 \$	26 octobre 2022 au 25 octobre 2023	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE les Services de sécurité incendie, de l'environnement et des travaux publics désirent se prévaloir de la dernière période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 180201 pour une valeur de 26 275,00 \$ incluant les taxes, pour la première année optionnelle pour la période du 26 octobre 2021 au 25 octobre 2022;
- autorise les directions des Services de l'environnement, sécurité incendie et des travaux publics à se prévaloir de la dernière année optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 31 août 2016.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22200-645-38076	6 639,03 \$	Opérations - Incendies - Fourniture spécialisées
02-41213-649-38077	6 639,03 \$	Hull - Usine d'eau potable - Autres pièces
02-41410-649-38078	6 639,03 \$	Procédés-usine de traitement des eaux usées - Autres pièces
02-41310-692-38079	6 639,03 \$	Réseau d'aqueduc - Équipement non-capitalisable
04-13493	1 264,72 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 261,56 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2022.

Adoptée

CE-2022-838

SOUSSION 2022 SP 310 - FOURNITURE ET LIVRAISON DE PIÈCES D'ÉCLAIRAGE DE RUES ET DE BÂTIMENTS, DE CÂBLES ET DE DIVERS ACCESSOIRES ÉLECTRIQUES - SERVICE DES FINANCES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture et la livraison de pièces d'éclairage de rues et de bâtiments, de câbles et de divers accessoires électriques sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour une période d'un an, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions respectives déposées le 16 septembre 2022 à savoir :

Section 1 – Cellule photo-électrique et lampes : à la firme Marchand électrique, 140, boulevard Gréber, Gatineau, Québec, J8T 6H5, pour un montant approximatif de 152 168,21 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme;

Section 2 – Divers accessoires électriques : à la firme Guillevin internationale cie, 130, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V3, pour un montant approximatif de 56 963,96 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue;

Section 3 – Caissons de sécurité et quincaillerie : à la firme Guillevin internationale cie, 130, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V3, pour un montant approximatif de 46 863,81 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme;

Section 4 – Câbles : à la firme Lumen division de Sonepar Canada, 250-B, rue Deveault, Gatineau, Québec, J8Z 1S6, pour un montant approximatif de 13 509,45 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme;

Section 5 – Luminaires intérieurs : à la firme Lumen division de Sonepar Canada, 250-B, rue Deveault, Gatineau, Québec, J8Z 1S6, pour un montant approximatif de 11 185,92 \$ incluant les taxes, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les contrats débiteront à la date d'adjudication et seront valides pour une durée d'une année.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir les montants nécessaires au budget de l'année 2023 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2022.

Adoptée

CE-2022-839

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-39 POUR UN MONTANT TOTAL DE 404 425,81 \$ POUR LA PÉRIODE DU 22 AU 28 SEPTEMBRE 2022

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-39 d'un montant de 404 425,81 \$ pour la période du 22 au 28 septembre 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2022.

Adoptée

CE-2022-840 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-40 POUR UN MONTANT TOTAL DE 418 673,07 \$ POUR LA PÉRIODE DU 27 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 2022**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-40 d'un montant de 418 673,07 \$ pour la période du 27 septembre au 5 octobre 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2022.

Adoptée

CE-2022-841 **SUBVENTION DE 25 000 \$ POUR LA CRÉATION D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE AU PROFIT DE VISION MULTISPORTS OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

CONSIDÉRANT QUE Vision Multisports Outaouais a fait une demande de financement pour parrainer un projet de patinoire extérieure communautaire pour offrir un support à la famille Villeneuve qui met en place une nouvelle patinoire pour le district électoral du Versant;

CONSIDÉRANT QUE grâce aux soins méticuleux de la famille Villeneuve, cette subvention permettra l'achat nécessaire à sa création;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Daniel Champagne désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l'élu est de 25 000 \$ et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 25 000 \$ à l'ordre de Vision Multisports Outaouais, 499, boulevard Labrosse Gatineau, Québec, J8P 4R1, laquelle somme permettra de couvrir l'achat et les dépenses nécessaires à la mise en place d'une nouvelle patinoire extérieure et ainsi permettre à la famille Villeneuve de continuer son excellent travail au parc Desnoyers.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2022.

Adoptée

CE-2022-842 **AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION, SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - T.G.C. INC. - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DU BASSIN 70, PHASES 7 ET 8 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - STEVE MORAN**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2021-310 du 28 avril 2021, adjugeait à la firme T.G.C. inc., un contrat pour la réfection des services municipaux du Bassin 70 phases 7 et 8 (rue Hélène-Duval, entre les rues Hôtel-de-Ville et Frontenac, ainsi que des rues Leduc et Saint-Jacques, entre les rues Hôtel-de-Ville et Papineau), pour un montant approximatif total de 5 563 997,00 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE les délégations de pouvoir numéros 178950, 180431, 181206, 183425 et 185410 ont déjà été approuvées pour un montant de 157 019,11 \$ incluant les taxes, pour une partie des travaux supplémentaires recommandés antérieurement;

CONSIDÉRANT QUE la firme CIMA+, s.e.n.c., mandatée par la Ville de Gatineau pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation de plans, devis et documents d'appels d'offres ainsi que la surveillance avec résidence pour le projet, recommande un montant total de 557 241,31 \$ incluant les taxes, pour la réalisation de travaux supplémentaires nécessaires à ce jour;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 178950, 180431, 181206, 183425 et 185410 pour un montant de 157 019,11 \$ incluant les taxes;
- autorise l'ajustement de coût de soumission d'un montant de 400 222,20 \$ incluant les taxes, au contrat de la firme de la firme T.G.C. inc., dans le cadre du projet de réfection des services municipaux du Bassin 70, phases 7 et 8 (rue Hélène-Duval, entre les rues Hôtel-de-Ville et Frontenac, ainsi que des rues Leduc et Saint-Jacques, entre les rues Hôtel-de-Ville et Papineau), et ce, sans impact budgétaire, portant ainsi le cumulatif des ajustements à approuver à un montant de 557 241,31 \$ incluant les taxes.

Le coût total révisé du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 6 121 238,31 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30878-002-38082	267 854,97 \$	Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) - 19-3057 - Bassin 70, phases 7 et 8 - Pavage
06-30878-003-38083	68 931,33 \$	Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) - 19-3057 -Bassin 70, phases 7 et 8 - Aqueduc
06-30878-004-38084	28 669,90 \$	Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU) - 19-3057 - Bassin 70, phases 7 et 8 - Égouts
04-13493	17 404,76 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	17 361,24 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 octobre 2022.

Adoptée

CE-2022-843

CRÉATION D'UNE ENVELOPPE DÉDIÉE - ATTRACTION ET RÉTENTION DES TALENTS

CONSIDÉRANT les dispositions actuelles de la Politique salariale des employés-cadres de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT la direction stratégique E du Plan stratégique 2021-2026 de la Ville de Gatineau qui prévoit que la Ville souhaite devenir une organisation agile qui performe et se renforce dans un environnement complexe et changeant, en plus des stratégies E.2 et E.4 qui en découlent;

CONSIDÉRANT la nécessité, dans le contexte actuel, que l'administration dispose de l'agilité nécessaire pour attirer et retenir les meilleurs talents :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la création d'une enveloppe dédiée de 150 000 \$ par année, à même les fonds disponibles, à l'usage du directeur général ou son remplaçant, afin d'offrir des conditions de travail permettant à la Ville de Gatineau d'attirer et de retenir les meilleurs talents et dont l'utilisation sera encadrée par des critères et paramètres préétablis.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 octobre 2022.

Adoptée

FRANCE BÉLISLE
Mairesse et présidente
Comité exécutif

M^e ANDRÉE LOYER
Greffière par intérim
Comité exécutif